

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Coopération judiciaire pénale: droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et des procédures relatives au mandat d'arrêt européen, et droit de communiquer après l'arrestation Voir aussi 2013/0409(COD) Sujet 7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale	

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex